

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 292 Subvention et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 11.000 euros à l'association Le Petit Ney ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Girard au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18e en date du 7 mai 2012,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 11.000 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney, 10, avenue de la Porte Montmartre 75018 Paris, au titre de l'année 2012.

D09024 2012_04606 10506

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association Le Petit Ney, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.